

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2018

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Lancement d'une campagne de financement participatif via la plateforme Collecticity pour l'achat d'un triporteur**

Rapporteur : Florence Presson

Le financement participatif, connu également sous le nom de crowdfunding, permet de collecter des fonds auprès de particuliers pour le financement de projets donnés.

Par cet intermédiaire, la Ville souhaite recourir à l'emprunt citoyen pour l'achat d'un triporteur.

Il s'agit d'un vélo à assistance électrique, équipé de batteries et muni d'une petite cabine, capable d'accueillir deux passagers adultes et un enfant maximum. En mode livraison, le triporteur peut transporter environ 1m<sup>3</sup> de colis ou matériel. Sa vitesse maximale est de 25 km/h, avec une motorisation à couple renforcé, nécessaire compte tenu de la topographie de Sceaux. Sa largeur d'1m10 permet une utilisation sur le réseau de pistes cyclables.

Localement, la mise à disposition d'un triporteur comme outil de transport à la demande et de logistique urbaine, constituera un dispositif innovant et visible, en faveur de la redynamisation du centre-ville et du développement de la mobilité douce.

En outre, ce projet de triporteur pourrait venir en renfort du dispositif Sceaux Shopping, en apportant une solution de livraison à domicile, susceptible d'intéresser les Scéens et accroître l'attractivité du dispositif.

Le coût total de cet équipement est de 16 800 € TTC; une subvention à hauteur de 6 863 € a d'ores et déjà été accordée par la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain.

L'intérêt de s'appuyer sur un dispositif de financement participatif, outre de cofinancer le projet à hauteur de 10 000 €, est aussi de :

- fédérer la population autour du projet,
- sensibiliser les habitants sur ces thématiques,
- mobiliser au-delà de la Ville.

Les modalités de ce financement participatif sont les suivantes : le particulier qui souhaite investir dans ce projet fait un prêt à la Ville (entre 50 et 2 000 €) qui lui sera remboursé sur 4 ans avec un taux d'intérêt de 1,70 % bruts par an.

La plateforme Collecticity permet de gérer facilement l'investissement des citoyens qui se mobilisent.

A la fin de la campagne de financement, si les 10 000 € sont réunis, des contrats de prêt pourront être signés électroniquement avec chaque particulier investisseur. Le remboursement annuel avec intérêts se fera via le prestataire de service de paiement de Collecticity, la société Lemon Way.

Il ne sera effectué qu'un seul versement par an, Collecticity répartissant le remboursement aux divers investisseurs.

Dans le cadre de la signature de la convention, Collecticity sera tenue :

- d'assurer la publicité du projet sur sa plateforme internet et l'appel au financement en adressant un mail aux investisseurs inscrits annonçant la mise en ligne,
- de mettre en place et d'assurer ou de faire assurer par Lemon Way le bon fonctionnement du support nécessaire à la réalisation des différents phases de l'opération, particulièrement les

mouvements de fonds entre les différents portefeuilles électroniques prévus aux contrats de prêt,

- d'assurer le rôle d'intermédiaire entre les prêteurs et la Ville et de communiquer aux personnes intéressées toute information propre à assurer le bon déroulement de l'opération,
- de respecter le planning suivant :
  - au plus tard le 1<sup>er</sup> mars : mise en ligne du projet à financer et de sa description, dans les termes préalablement convenus,
  - au plus tard le 6 mai : retrait du projet de la plateforme internet, sauf si Collecticity décide de différer la durée de la période de collecte, ce qu'elle peut faire discrétionnairement dans la limite d'un mois.

Le service apporté par COLLECTICITY (plateforme numérique et gestion administrative des remboursements) représente un budget de 160 € pour les quatre années.

Si le montant total nécessaire au financement du projet n'est pas recueilli et que les sommes versées par les prêteurs sont restituées, Collecticity ne percevra aucune rémunération pour les diligences accomplies.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir décider de lancer une campagne de financement participatif via la plateforme Collecticity à hauteur de 10 000 € pour ce projet d'achat de triporteur, dans les conditions ci-avant évoquées, et d'autoriser le maire à signer la convention d'intermédiation en financement participatif avec la société Urbanis Finance (Collecticity) et les contrats de prêt avec les particuliers qui s'engageront dans cette opération, ainsi que le cas échéant tout autre acte nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.